

Leçon 1.

Représenter ses camarades au collège.

Introduction.

Au collège, les règles de la démocratie s'appliquent à travers les élections des délégués de classe et des éco-délégués. Quelles sont leurs fonctions ? Comment sont-ils choisis ?

I. Fonctions et élections du délégué de classe.

Les délégués représentent les élèves de leur classe. Ils ont une fonction de **médiation** entre leurs camarades et les adultes du collège (voir exercice 1) et sont présents lors du **conseil de classe** qui a lieu à chaque fin de semestre. Les délégués de classe sont **élus par leurs camarades** à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour.

A partir de la 5ème, les délégués de classe peuvent être élus, par l'ensemble des délégués de classe, pour **siéger au conseil d'administration** du collège. Ils peuvent y **donner les avis et proposition des autres élèves** pour le fonctionnement de l'établissement.

Point vocabulaire.

Démocratie : régime politique dans lequel le pouvoir appartient aux citoyens soit directement (par le vote) soit par l'intermédiaire de ses représentants élus.

II. Fonctions et élections des éco-délégués.

Les éco-délégués sont élus selon les mêmes modalités que les délégués. Ce sont des élèves engagés qui ont pour **mission de proposer des projets en faveur de développement durable au sein du collège** afin d'intéresser leurs camarades aux questions de l'économie d'énergie et de la lutte contre le réchauffement climatique.

Point vocabulaire.

Développement durable : développement qui permet d'améliorer la vie de la population et de développer l'économie tout en tenant compte de l'environnement.